

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2020

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 22 septembre 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence  
M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-029* de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

---

**2020-372**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Greffe — Cession de rang et autres droits en faveur de la Banque de Développement du Canada — Lot 6 385 776 — Massé Roy
- Greffe — Modification de la superficie minimale du bâtiment — Lot 6 385 776 — Massé Roy
- Travaux publics — Paiement n° 2 — Entretien et la réparation de pavage pour les années 2020-2021-2022 — APO-2020-003
- Travaux publics — Réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution des travaux divers pour l'année 2020 — Lot 1 — APO-2020-032 — Directive de changement

- Travaux publics — Réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution des travaux divers pour l'année 2020 — Lot 2 — APO-2020-033 — Directive de changement
- Urbanisme — PIIA — 70, rue de Vancouver — Qualiteck Électrique inc.
- Séance de consultation publique — *Règlement n° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-rurale à même le lot 4 875 126, et la réduction de l'aire de grande affectation du sol résidentielle-rurale sur une partie du lot 4 875 127*
- Séance de consultation publique — *Règlement n° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le PDAD R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2020-630*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## DÉPÔT DE DOCUMENT

---

### DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 21 août au 10 septembre 2020, pour un montant de 6 949 687,90 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 21 août au 10 septembre 2020, pour un montant de 218 045,34 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020, pour un montant de 772 089,99 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020, pour un montant de 451 487,70 \$.

---

## APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

---

**2020-373**

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-374**

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 31 AOÛT 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 31 août 2020.

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 23 SEPTEMBRE 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 septembre 2020.

---

**2020-375**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 23 SEPTEMBRE 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2020-560** Adjudication d'un contrat de services professionnels — Audit des états financiers consolidés de la Ville de Québec et des comptes relatifs au vérificateur général de la Ville de Québec (Appel d'offres public 73885)
- AP2020-581** Contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* et de services d'accompagnement (Dossier 73828)
- AP2020-590** Adjudication d'un contrat pour l'entretien sanitaire du *Palais Montcalm* (Appel d'offres public 73766)
- MR2020-004** Émission d'une garantie d'exploitation du site de transbordement des résidus verts
- OT2020-009** Lettre de modification numéro 1 à l'entente de contribution entre la Ville de Québec et l'*Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*
- TM2020-149** Prise d'acte de la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024*
- TM2020-204** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue De Celles — Arrondissement des Rivières
- PI2020-008** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Boischatel, relative à la fourniture de services en matière de sauvetage technique
- AP2020-589** Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces — Ville de Québec — Lots 2 à 11, 13 à 16 (Appel d'offres public 73945)
- AP2020-610** Renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* (Dossier 52827)
- DE2020-382** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la rue John-Simons, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 087 721 du cadastre du Québec — Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- DE2020-506** Entente entre la Ville de Québec et *Taxis Coop Québec 525-5191*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Installation de parois de*

*protection dans les véhicules, afin d'assurer la sécurité des clients et des membres de la coopérative*

**OT2020-007** Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la ministre du Tourisme du Québec

**PA2020-101** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur d'Estimauville, R.A.V.Q. 1352*, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## PROPOSITIONS

---

**2020-376**

### CONSEIL — TRANSPORT SCOLAIRE — RUE DE LA VALÉRIANE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le 2 juin 2020 la résolution 2020-211 par laquelle elle demande à la Commission scolaire des Découvreurs (CSD) de reconnaître le secteur de la Route 138 entre la rue de la Valériane et l'épicerie Métro comme à risque et ainsi qu'elle y offre le service de transport scolaire gratuit;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de service scolaire des Découvreurs ne reconnaît pas ce secteur à risque et refuse d'y offrir le service de transport scolaire gratuit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a versé plus de 2,2 millions de dollars à la Commission scolaire des Découvreurs, maintenant le Centre de services scolaire des Découvreurs (CSD), pour l'agrandissement du pavillon Laure-Gaudreault et que le CSD aurait dû reconnaître l'importance de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le CSD offre aux parents qui le souhaitent le service de transport scolaire excédentaire moyennant le paiement supplémentaire des frais, soit 178 \$ par enfant ou 306 \$ pour une famille;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) usagers (enfants) pourraient bénéficier de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à assumer le coût de ce service excédentaire aux parents qui souhaiteraient en faire bénéficier leurs enfants, et ce, pour l'année scolaire 2020-2021 uniquement, puisque la construction d'un trottoir est prévue en 2021 du côté nord de ce tronçon de la Route 138;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer une entente à intervenir entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le Centre de services scolaire des Découvreurs, laquelle entente devra prévoir :

- que le Centre de services scolaire des Découvreurs s'engage à communiquer avec les usagers du secteur de la rue de la Valériane afin de leur offrir le transport scolaire excédentaire;
- que la Ville s'engage à payer au Centre de services scolaire des Découvreurs le coût du service de transport scolaire excédentaire pour l'année 2020-2021 pour les usagers de la rue de la Valériane souhaitant bénéficier du service;
- que la Ville paiera une somme maximale de mille quatre cent vingt-quatre (1 424,00 \$) pour les frais de transport scolaire excédentaire pour l'année scolaire 2020-2021;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-230-10-429;

D'autoriser de directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer le virement budgétaire le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-377**

**TRÉSORERIE — ÉTATS DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES SONT IMPAYÉES — VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES — AUTOMNE 2020 — CONSENTEMENT DES ACTES DE VENTE DÉFINITIFS DÉCOULANT DE CETTE VENTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE prendre acte du dépôt de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

D'ordonner à la greffière de procéder, le 30 novembre 2020, à la vente par enchère publique des immeubles inscrits à l'état des immeubles et pour lesquels des taxes et intérêts sont dus pour les années antérieures à 2020 et dont le solde pour cette période est supérieur à 50,00 \$;

D'accepter que le propriétaire de l'immeuble inscrit sur la liste des propriétés à être vendues lors de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes puisse s'acquitter de ses taxes impayées et des frais y afférant. Ces frais sont de :

- 100 \$ si le paiement se fait avant la seconde publication de l'avis public prévu à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes*;
- 200 \$ si le paiement se fait après la seconde publication de l'avis public, mais avant le jour de la vente;
- 300 \$ si le paiement se fait le jour de la vente;

DE consentir les actes de vente définitifs, en conformité avec les articles 524 et 525 de la *Loi sur les cités et villes*, aux personnes à qui des immeubles seront valablement adjugés lors de la vente pour taxes si lesdits immeubles ne font pas l'objet d'un retrait durant l'année qui suit leur adjudication. La vente sera alors faite aux conditions prévues au certificat d'adjudication;

D'autoriser la greffière à dresser et à signer des actes de vente définitifs en faveur de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en conformité avec l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes*, pour les immeubles dont la Ville se portera acquéreur lors de la vente précitée;

D'autoriser le greffier à demander les services de professionnels, arpenteurs, huissiers et notaires, pour procéder aux vérifications qui s'imposent et à la description des lots relativement à cette vente.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-378**

**TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-379

**GREFFE — MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY —  
REPRÉSENTATION DE LA VILLE — RÉOLUTION DE VENTE IMMOBILIÈRE  
(SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DUMPLING)**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-113 adoptée le 17 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le délai accordé par le préavis de résolution de vente est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT qu'aucune action n'a été entreprise par la Société en commandite Dumpling pour remédier au défaut dans les délais impartis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats afin de défendre les intérêts de la Ville et d'entreprendre et signer tout acte de procédure pour donner plein effet à la résolution 2020-113 et ainsi exercer la clause résolutoire prévue à l'article 4 de la Convention et à l'article 2 des Conditions spéciales de l'acte de vente du lot 6 268 618 intervenu entre la Ville de Saint-Augustin-de — Desmaures et la Société en commandite Dumpling;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-380

**GREFFE — MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY —  
REPRÉSENTATION DE LA VILLE EN POURSUITE À LA COUR MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'octroyer le mandat de gestion des dossiers d'infractions fixés, ou à être fixés, pour procéder devant la cour municipale de Québec au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats;

D'autoriser les avocats du cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats à agir comme procureurs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lors des auditions des constats d'infraction pour lesquels la Ville est poursuivante devant la cour municipale de Québec, et ce jusqu'au 31 mars 2021 inclusivement, le tout conformément à la proposition jointe au sommaire décisionnel;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-381

**GREFFE — RENOUVELLEMENT DE BAIL — ROGERS COMMUNICATIONS —  
200, ROUTE DE FOSSAMBAULT — 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le renouvellement de bail pour une durée de 5 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025, comme proposé par Rogers communication pour le Site Rogers St-Augustin-de-Desmaures (E0888 / ID : 605 45 001), situé au 200, route de Fossambault, pour un loyer annuel de 4 908,72 \$, plus taxes applicables, payable mensuellement à l'avance le premier jour de chaque mois, en douze montants égaux et consécutifs de 409,06 \$;

D'autoriser la greffière à signer tout document en lien avec la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-382**

**GREFFE — PROLONGATION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION — LOT 5 738 344 —  
PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD (MOMENTO IMMOBILIER INC.)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu à Momento immobilier inc. le lot 5 738 344 le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'acte de vente, l'acquéreur avait jusqu'au 30 septembre 2019 pour commencer la construction d'un bâtiment sur le lot vendu;

CONSIDÉRANT QU'un addenda à un acte de vente a été signé le 16 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cet addenda, l'acquéreur devait commencer la construction du bâtiment le 1<sup>er</sup> mai 2020 et terminer celle-ci le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur demande une prolongation des délais pour commencer et terminer la construction;

CONSIDÉRANT QUE pour acquiescer à la demande de l'acquéreur la Ville exige la signature d'une transaction pour donner plein effet aux prolongations de délai;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer une transaction à intervenir avec Momento immobilier inc., laquelle transaction devra notamment contenir les éléments suivants :

- Momento reconnaît qu'elle est en défaut d'exécuter les obligations prévues à l'addenda à un acte de vente (ci-après « addenda »);
- Momento reconnaît que la ville est en droit d'exercer la clause résolutoire prévu à l'article 4 de l'addenda;
- Les parties conviennent de suspendre l'exécution de la clause résolutoire conditionnellement au respect des obligations suivantes :
  - L'obligation pour Momento immobilier inc. de commencer la construction sur le lot 5 738 344 au plus tard le 15 octobre 2020;
  - L'obligation pour Momento immobilier inc. de terminer la construction sur le lot 5 738 344 au plus tard le 31 décembre 2020;
- À défaut par Momento immobilier inc. de respecter l'une ou l'autre des obligations mentionnées précédemment, la Ville exercera la clause résolutoire;

La transaction devra être signée par toutes les parties au plus tard le vendredi 2 octobre 2020, à défaut de quoi la présente autorisation de signature sera caduque;

D'autoriser, dans l'éventualité où Momento immobilier inc. ne signait pas la transaction dans les délais requis, l'exécution de la clause résolutoire prévue à l'addenda à un acte de vente signé le 16 octobre 2016, et ce, sans autre avis ni délai.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-383**

**GREFFE — CESSIION DE RANG ET AUTRES DROITS EN FAVEUR DE LA BANQUE  
DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA — LOT 6 385 776 — MASSÉ ROY**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu à Massé Roy inc. le lot 6 385 776 le 4 septembre 2020 et que l'acte de vente prévoit certains droits en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Massé Roy entend accorder une hypothèque à la Banque de Développement du Canada (BDC) sur ce lot d'une somme approximative de vingt millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la BDC souhaite être la créancière de premier rang sur ce lot et demande que la Ville lui accorde une cession de rang et autres droits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer un acte de cession de rang et autres droits en faveur de la Banque de Développement du Canada relatif au lot 6 385 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon les conditions similaires au projet joint à la présente.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-384**

**GREFFE — MODIFICATION DE LA SUPERFICIE MINIMALE DU BÂTIMENT — LOT 6 385 776 — MASSÉ ROY**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu à Massé Roy inc. le lot 6 385 776 le 4 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente prévoit que l'acquéreur doit construire un édifice ayant une superficie de bâtiment minimale de 150 000 p<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE la superficie projetée de l'édifice sera minimalement de 111 000 p<sup>2</sup>;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la construction, sur le lot 6 385 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'un édifice ayant une superficie de bâtiment minimale de 111 000 p<sup>2</sup>;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tous documents pour de donner plein effet à la présente résolution, notamment afin de réduire l'obligation de l'acquéreur quant à la superficie à construire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-385**

**GREFFE — RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MISE EN PAGE ET D'IMPRESSION DU MENSUEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES — AO-2016-034**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres n° AO -2016-034 prévoyait une option de renouvellement au bénéfice exclusif de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat de mise en page et d'impression du Mensuel d'informations municipales adjudgé à Journal.ca inc. découlant de l'appel d'offres n° AO-2016-034 pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, le tout selon les mêmes clauses et conditions et pour une somme approximative de 47 000 \$ plus taxes applicables;

DE puiser les fonds dans le poste budgétaire 02-192-10-341.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-386**

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE DE PLATEAUX D'ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Arianne Giroux, à titre de surveillante de plateaux d'activités au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 11 septembre 2020 selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-387**

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE PLATEAUX D'ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Raphaël Dubé, à titre de surveillant de plateaux d'activités au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 14 septembre 2020 selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-388**

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Steve Talon au poste de contremaître au Service des travaux publics à compter du 21 septembre 2020, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon la classe salariale 4, échelon 8.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-389**

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Pierre Fecteau au poste de contremaître au Service des travaux publics à compter du 28 septembre 2020, selon les conditions de travail prévues au

*Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, avec une rémunération établie selon la classe salariale 4, échelon 8.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-390**

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN SUPERVISEUR À LA MAINTENANCE AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE renommer le poste « Contremaître aux Bâtiments, parcs et espaces » par celui de « Superviseur à la maintenance au Service des bâtiments, parcs et espaces verts » dans « Cadre de premier niveau », classe salariale 4 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*;

D'embaucher M. Daniel Savard au poste de superviseur à la maintenance au Service des bâtiments, parcs et espaces verts à compter du 5 octobre 2020, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec une rémunération établie selon la classe salariale 4, échelon 10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-391**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — PROJETS RETENUS À LA SUITE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL — PROJETS ADAPTÉS À LA COVID-19**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'accorder une subvention aux deux projets retenus dans le cadre de l'appel de projets culturels adaptés à la Covid-19 :

- Pour le projet « Et si la nature me parlait » de l'artiste Luce Thériault : une subvention de 1 820 \$;
- Pour le projet « Hommage aux peintres québécois » de l'organisme Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures : une subvention de 2 000 \$;

D'autoriser la coordonnatrice à la culture à travailler en collaboration avec les deux artistes/organismes afin de réaliser les projets en 2020;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-722-20-971.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-392**

**TRAVAUX PUBLICS — RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE TESSIER — AJOUT D'UN TROTTOIR PAR HYDRO-QUÉBEC**

M. Marcel Desroches, conseiller du district numéro 1 déclare qu'il est en conflit d'intérêts dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de voter.

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec planifie la construction d'un massif de béton sous la route Tessier permettant la mise en place de câblages souterrains;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence la Ville a demandé à Hydro-Québec d'aménager à ses frais un trottoir sur la route Tessier au-dessus du massif de béton dans le cadre de leurs travaux;

CONSIDÉRANT QUE la largeur actuelle de la rue est de 12 m et qu'elle est bordée par des arbres matures que la Ville ne souhaite pas abattre;

CONSIDÉRANT les diverses propositions faites à la ville par les ingénieurs mandatés par Hydro-Québec quant à l'aménagement de la chaussée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser Hydro-Québec, en collaboration avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à procéder, à ses frais, aux travaux visant l'aménagement d'un massif de béton surmonté d'un trottoir du côté ouest de la route Tessier en maintenant la largeur actuelle de la chaussée, soit douze (12) mètres incluant le trottoir à venir et refaire le lignage de la chaussée selon une configuration à être confirmée ultérieurement.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Sylvain Juneau  
Jean Simard, Yannick LeBrasseur et Jonathan Palmaerts

A voté contre : Raynald Brulotte  
Adoptée à la majorité, le président vote

---

**2020-393**

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT NO 2 — ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au montant de 37 340,81 \$, taxes incluses, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-394**

**TRAVAUX PUBLICS — RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DIVERS POUR L'ANNÉE 2020 — LOT 1 — APO-2020-032 — DIRECTIVE DE CHANGEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-369 du 3 septembre 2020 relative à l'adjudication de contrat à Construction & Pavage Portneuf inc. pour la réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution des travaux divers pour l'année 2020 — Lot 1 — APO-2020-032;

CONSIDÉRANT QUE le pavage du prolongement de la rue Nautique est prévue au dit contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver la directive de changement G01 qui consiste à retirer les travaux de la rue Nautique du contrat de réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution des travaux divers pour l'année 2020 — Lot 1 — APO-2020-032, laquelle implique un crédit de 24 152,89 \$ plus taxes applicables;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer l'avis de changement.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-395

**TRAVAUX PUBLICS — RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DIVERS POUR L'ANNÉE 2020 — LOT 2 — APO-2020-033 — DIRECTIVE DE CHANGEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-342 du 31 août 2020 relative à l'adjudication de contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution des travaux divers pour l'année 2020 — Lot 2 — APO-2020-033;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de quatre (4) ponceaux sur le rang des Mines était prévu au dit contrat;

CONSIDÉRANT QU'un (1) ponceau sur quatre (4) a été remplacé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver la directive de changement G01 qui consiste à retirer trois (3) ponceaux restants sur le rang des Mines du contrat de réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution des travaux divers pour l'année 2020 — Lot 2 — APO-2020-033, laquelle implique un crédit d'environ 79 047,35 \$ plus taxes applicables;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer l'avis de changement.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-396

**URBANISME — AUTORISATION DE DÉLIVRANCE DE PERMIS — 297, ROUTE 138 — MAISON THIBAUT-SOULARD — VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES**

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 2009-179 concernant la citation patrimoniale et historique d'un bâtiment, le 295 Route 138 (Maison Thibault-Soulard)*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du précédent règlement et ses dispositions, le conseil municipal doit approuver avec ou sans condition les travaux et la délivrance du permis après avoir considéré l'avis du Conseil local du patrimoine;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil local du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver la délivrance du permis de construction pour le 297, Route 138, connu et désigné comme étant la Maison Thibault-Soulard sise sur le lot 4 498 049, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant :

- La réfection de la galerie avant incluant le retrait du garde-corps;
- La construction d'une rampe pour handicapés incluant une main-courante;
- La peinture des chambranles avec la couleur vert foncé 0704 — Plateau de Peintures MF.

Le tout approuvé selon le Plan d'architecture « Réaménagement de la galerie de la maison Thibault-Soulard, par Marie-Josée Deschênes, architecte, version datée du 15 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-397

**URBANISME — PIIA — 297, ROUTE 138 — MAISON THIBAUT-SOULARD —  
VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE reporter l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 297, Route 138 à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-398

**URBANISME — PIIA — 70, RUE DE VANCOUVER — QUALITECK ÉLECTRIQUE INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 70, rue de Vancouver, connu et désigné comme étant le lot 6 314 818, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain avec la condition suivante :

- planter et conserver un minimum de 4 arbres en cour avant;
- calibre minimal à la plantation de 50 mm DHP;
- les arbres morts, mourants ou atteints d'une maladie doivent être remplacés.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, minute 11080, daté du 21 septembre 2020;
- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Luc Tremblay, architecte, projet « qualiteck électrique », révision 3, daté du 8 septembre 2020.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, M. Marcel Desroches

Ont voté contre : MM. Jean Simard, Yannick LeBrasseur,  
Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts,

Rejetée à la majorité, le président s'abstenant de voter

---

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

---

2020-399

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — RÈGLEMENT N° 2020-630  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET  
DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE  
AIRE DE GRANDE AFFECTATION RÉSIDENIELLE-RURALE À MÊME LE  
LOT 4 875 126, ET LA RÉDUCTION DE L'AIRE DE GRANDE AFFECTATION DU  
SOL RÉSIDENIELLE-RURALE SUR UNE PARTIE DU LOT 4 875 127**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'annuler la séance de consultation publique relative au *Règlement n° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-rurale à même le lot 4 875 126, et la réduction de l'aire de grande affectation du sol résidentielle-rurale sur une partie du lot 4 875 127* et prolonger la consultation écrite dudit Règlement jusqu'au 6 octobre 2020, 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-400

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — RÈGLEMENT N° 2020-631  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT A SA  
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PDAD R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ  
PAR LE RÈGLEMENT N° 2020-630**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'annuler la séance de consultation publique relative au *Règlement n° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement a sa concordance au Règlement sur le PDAD R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2020-630* et prolonger la consultation écrite dudit Règlement jusqu'au 6 octobre 2020, 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

2020-401

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-633 SUR LA  
VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION  
MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-633 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec*.

M. Sylvain Juneau présente et dépose le projet de règlement.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

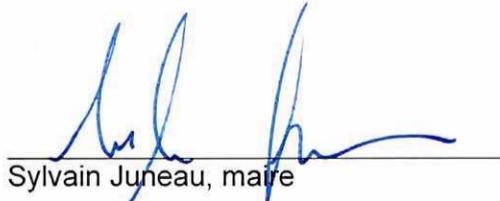
**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 27.

---

  
Sylvain Juneau, maire

  
Marie-Josée Couture, greffière